Envoyé en préfecture le 07/09/2026
Reçu en préfecture le 07/09/2026
Publié le 07/09/2026
ID : 044-200067635-20260902-09_2026_01-AU

M. Le Président : Jérôme LETOURNEAU

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
- - - - - - - -

13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2026

Décision du 2 septembre 2026

09.2026-01	**FINANCES** **OBJET : Budget Transports et Mobilité M43 – Fongibilité des crédits : décision budgétaire portant virement de crédits de chapitre à chapitre**

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU le règlement budgétaire et financier de Clisson Sèvre Maine Agglo approuvé par délibération communautaire n°05.05.2026-36 en date du 5 mai 2026,

VU la délibération n°03.03.2026-37 du conseil communautaire en date du 3 mars 2026 portant sur l'adoption du budget primitif 2026 du Budget Transports et Mobilité et sur la fongibilité des crédits, autorisant le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre, afin de faire face aux dépenses liées aux annulations de titres prévues au budget,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'autoriser les transferts de crédits suivants :

Section d'investissement :

Virement de crédits entre chapitres : Du chapitre 011 (Charges à caractère générale) aux chapitre 67 (Charges spécifiques)

Budget	Nomenclature	Section	Sens	Montants	Chapitre	Article
Budget Transports et Mobilité	M43	Fonctionnement	Dépenses	- 500,00	011	627
Budget Transports et Mobilité	M43	Fonctionnement	Dépenses	500,00	67	673

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.
DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.
« Pour extrait conforme au registre »

À Clisson
Le 04/09/2026
Didier MEYER
Vice-président en charge du PCAET et de la transition énergétique par délégation de Président